

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Deux buvettes fonctionnent actuellement sur le Barachois. L'une appartient à M. MOUTIN Marius, l'autre à M. THIAW-WING-KAI André.

Le premier a été installé par la S.O.R.E.C. à l'occasion de la Foire-Exposition de 1958 et le second a obtenu une autorisation provisoire d'installation en Septembre 1963.

Depuis cette époque, ces personnes n'ont payé aucune location à la Mairie et l'on peut estimer que le coût des constructions qu'ils ont édifiées pour exercer ce commerce couvre la location du terrain et des installations.

Cependant, il ne serait pas normal que ces personnes puissent bénéficier indéfiniment des facilités qui leur ont été consenties. C'est pourquoi, je vous propose de leur demander une location de 20 000 Frs CFA par mois à compter du 1er Juillet et jusqu'au 31 Décembre prochain, après quoi nous pourrions procéder à un appel d'offres pour l'attribution de la gestion de ces buvettes.

Je mets la question aux voix.

Après échange de vues, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

Vu
St. Denis le 10 juillet 1970
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kesoler
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières.
Ch. Vergereau.